

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 24/04/2023

OBJET : Répartition 2023 du produit 2022 des amendes de police relatives à la circulation routière

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation 18/04/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Alexis VERMOREL à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que comme chaque année, le Conseil Départemental reverse le montant de la dotation relative au produit des amendes de police.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite solliciter cette subvention au titre de travaux concernant :

- La réalisation d'un parking sécuritaire à proximité du complexe sportif Jeanne Trouillet

Ces travaux consistent à éviter le stationnement anarchique lors de la pose et dépose des enfants aux activités sportives.

Il est proposé de présenter un dossier concernant la réalisation d'un parking sécuritaire à proximité du complexe sportif Jeanne Trouillet

Cet aménagement d'un montant de 50.000€ HT environ sera réalisé en vue de renforcer la sécurité des usagers.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) ACCEPTE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant la réalisation d'un parking sécuritaire à proximité du complexe sportif Jeanne Trouillet.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

